

Séance du Conseil de Ville du 27 janvier 2025

Question écrite

Colonie du Creux-des-Biches : des précisions s'il vous plaît

Dans sa demande d'autorisation et octroi de compétences pour la vente de la colonie du Creux-des-Biches présentée au Conseil de ville du 16 décembre 2024, le Conseil communal expose les recettes de location de ces dernières années dans un tableau financier au pt 3.

Au passage on peut remarquer que les recettes de locations de 2023 (CHF 38'725.20) sont inférieures au montant figurant dans les comptes de la commune de 2023 (CHF 39'499.45). Erreur de transcription ?

Nos questions ne sont pas dans ce genre de futilités, mais sont les suivantes :

1. Sachant que de nombreux delémontains, souvent anciens participants à la « colo », soutiennent par leurs dons l'association du même nom, nous souhaitons savoir comment ces fonds sont utilisés et quelles sont les modalités de location à ladite association ?
2. Est-ce que l'Association de la Colonie de Vacances du Creux-des-Biches a été consultée pour la vente du bâtiment ?
3. Un bureau d'architecture a été mandaté par le service de l'UETP pour évaluer l'état des bâtiments, dont la conclusion est une estimation de CHF 1.5 millions de travaux d'assainissement nécessaires. Pouvons-nous connaître le nom du bureau mandaté et obtenir une copie de son estimation ?

En vous remerciant pour vos précisions et informations.

Pour le groupe PLR + PVL
Pierre Xavier Meury

